

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 4 juillet 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Serge PEROTTINO - Emmanuelle CHARAFE - Martial ALVAREZ - Arnaud MERCIER - Henri PONS - Philippe GINOUX - David YTIER - Véronique MIQUELLY - Olivier FREGEAC - Roland MOUREN - Sophie JOISSAINS - Gérard BRAMOULLE - Michel ROUX - Georges CRISTIANI - Georges ROSSO - Didier REAULT - Amapola VENTRON - Didier KHELFA - Christian BURLE - Philippe ARDHUIN - Danielle MILON - Éric LE DISSES - Martine VASSAL - Christian AMIRATY - Didier PARAKIAN - David GALTIER - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Yves VIDAL - Pascal MONTECOT - Catherine PILA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

MILON

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

GAZAY

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ test publication

13619

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Merci de saisir le rapport

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au **Bureau ou Conseil** de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le **Bureau ou Conseil** de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

-

Délibère

Article 1 :

Article 2 :

Article 3 :

approuvé

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL